

# Réunion du Conseil de quartier de Brabois

COMPTE-RENDU

MARDI 16 FEVRIER  
2016

20 H

Ecole élémentaire de Brabois  
Rue du Morvan

<b>REUNION ORGANISEE PAR</b>	Le service Démocratie participative
<b>TYPE DE REUNION</b>	Externe
<b>PARTICIPANTS</b>	Habitants : environ 70 personnes. Commune : Elus : M. Stéphane HABLLOT, Monsieur le Maire et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué aux Finances, aux Relations CUGN et à la Politique de la Ville. Personnel municipal : M. Erwan ERMEL, Collaborateur de Cabinet, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Patrick PETITJEAN, Médiateur de jour, M <sup>lle</sup> Anne ARNOLD, Assistante administrative à la Démocratie participative, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M. Bernard PONTON, Directeur du Service Communication. Partenaires : M. Patrick CONTELLY, Directeur de DALKIA, DALKIA / SEEV, M. Thomas BORNE, maître composteur de la CUGN, Est Républicain.

- Ordre du jour :**
- Point sur la nouvelle chaufferie
  - Présentation du circuit des déchets verts
  - Aménagements des voiries
  - Questions diverses

Monsieur le Maire présente les représentants de la SEEV ainsi que les agents et élus présents ce soir et remercie les habitants d'être venus aussi nombreux pour assister à ce conseil de quartier. Il rappelle que le premier point abordé ce soir sera le problème de la nouvelle chaufferie et les nuisances qui en découlent.

En effet, de nombreux habitants ont constaté des dépôts de poussières sur leur maison dans leur jardin ainsi que l'invasion d'épisodes de fumée colorée et nauséabonde dans leur domicile.

## I. Point sur la nouvelle chaufferie

*Résumé de la présentation faite par la société Dalkia/SEEV*

### Rappel d'un principe de réseau de chaleur

Un réseau de chaleur fournit de la chaleur à plusieurs sites à partir d'une chaufferie centralisée. Les sites desservis peuvent être des immeubles d'habitation ou de bureaux, mais aussi des centres commerciaux, hospitaliers ou d'enseignement, des industries...

Un réseau de chaleur se décompose en trois parties :

- Une centrale de production de chaleur
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur
- Une sous-station qui permet de délivrer la chaleur à un réseau secondaire interne à un bâtiment

### Avantages d'un réseau vertueux

#### ➤ Aspect environnemental

Un réseau vertueux (fonctionnant à plus de 50% d'énergie renouvelable) contribue à la baisse d'émission de gaz à effet de serre.

La centralisation de la production de chaleur permet la maîtrise des rejets atmosphériques et une gestion des risques plus efficace qu'une solution de chauffage individuel ou collectif.

- Les contraintes réglementaires étant supérieures pour les réseaux de chaleur et les contrôles plus nombreux, cette solution offre de meilleures garanties et l'évolution de leur coût est mieux maîtrisée.

Elle permet aussi une grande souplesse d'utilisation de différentes sources d'énergie.

#### ➤ Confort

- Le « vecteur eau » assure une chaleur douce et bien répartie et permet également de disposer d'une eau chaude sanitaire à bonne température.

- La simplicité de fonctionnement d'un échangeur limite fortement les risques de dysfonctionnement.

- Le fonctionnement d'une sous-station est inaudible, inodore et sans danger (sans combustion).

➤ Economie

- Les énergies renouvelables sont moins coûteuses que les hydrocarbures et leur évolution est mieux maîtrisée.
- La fourniture de chaleur bénéficie d'une facturation à un taux de TVA réduit (5,5%).
- Le recours à la biomasse crée des emplois (estimation ADEME : 1000 tonnes de bois équivalent un emploi plein temps).

Rappel sur la réglementation ICPE (installation classée sous la protection de l'environnement)

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle "les installations classées pour la protection de l'environnement". Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL ou des directions départementales de protection des populations des préfectures qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

Rappel sur les événements survenus durant la période de mise en service du 7 au 11 décembre 2015

Mardi 8 décembre : Montée en charge de la chaudière n°2 par introduction de biomasse par le convoyeur. L'introduction dans la chaudière d'eau tombée sur les équipements durant la phase de chantier a provoqué un dégagement important et exceptionnel de vapeur d'eau.

Jeudi 10 décembre : En milieu de journée, un essai de sécurité inondé a été réalisé. Cet essai indispensable pour la sécurisation du site a consisté à vérifier le bon fonctionnement des aspergeurs et a occasionné l'introduction dans la chaudière d'une forte quantité d'eau à l'origine d'un surcroît de fumées, à nouveau sous forme de vapeur d'eau. Des essais de performance ont eu lieu du 26 au 29 janvier 2016 et se sont déroulés sans aucun incident à signaler.

La chaufferie biomasse du Plateau de Brabois : rejet de particules

Hauteur des deux cheminées

- 19 mètres : calculés selon la réglementation en vigueur par arrêté du 26 août 2013.
- Augmentés à 28 mètres, afin de respecter la réglementation appliquée aux zones concernées par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et de favoriser une meilleure dispersion.

Système performant de traitement des fumées permettant de respecter les valeurs réglementaires de rejets atmosphériques

- pré-dépoussiéreur de type multi-cyclones
- filtre électrostatique

Valeur réglementaire	50 mg par Nm <sup>3</sup> (à 6% d'O <sub>2</sub> )
Valeur garantie par le constructeur	30 mg par Nm <sup>3</sup>
Valeur mesurée lors des essais de performance du 26 au 29 janvier 2016	8,86 mg par Nm <sup>3</sup> (chaufferie 2) 7,72 mg par Nm <sup>3</sup> (chaufferie 1)

Ces 30 mg par Nm<sup>3</sup> rejetés à 28m de hauteur équivalent, sur la zone résidentielle concernée (côté allée de Roncevaux), au rejet moyen de 26 foyers domestiques (cheminées, poêles à bois ancienne et nouvelle génération, chaudière individuelle biomasse). L'efficacité du système de traitement des fumées de la chaufferie rapportée à une solution de chauffage biomasse individuelle est de 96,6%.

L'étude de dispersion atmosphérique montre qu'au niveau de la zone de retombée maximale, les émissions de la chaufferie biomasse représenteraient :

- Pour les NoX (Oxydes d'azote) : 2,4% de la concentration moyenne annuelle enregistrée en 2014 à la station de mesure la plus proche (Villers les Nancy)
- Pour les PM10 (particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) : 0,14% de la concentration moyenne annuelle enregistrée en 2014 à la station de mesure la plus proche (Villers les Nancy).

La société Dalkia veut démontrer par cette étude que ce projet n'aurait pas d'impact notable sur la qualité de l'air locale.

### ***Réaction des habitants et des élus***

Des riverains très en colère réagissent fortement en précisant que le nombre d'épisodes de pollution est plus important que les deux indiqués par l'exploitant. Ainsi un habitant du quartier (rue du Béarn) montre une photo prise le lundi 15 février des deux cheminées avec présence d'un panache noirâtre de fumées. Plusieurs riverains disent qu'ils ont l'impression de vivre maintenant dans une zone industrielle surmontée de deux cheminées polluantes et que leurs maisons empoissierées vont perdre beaucoup de leurs valeurs.

De plus, ils estiment avoir été mis devant le fait accompli sans concertation et que cette chaufferie aurait pu être placée loin des habitations.

Par conséquent, ils exigent la réalisation de mesures de pollution dans leur jardin en continue dans les plus brefs délais par un organisme indépendant. Ils exigent la cessation des épisodes de pollution. Ils demandent que les essais ne soient pas faits quand le vent souffle vers leur maison. Certains ont souhaité la plantation d'un rideau d'arbres entre cette chaufferie et leurs maisons.

Manu DONATI demande à Dalkia comment ils peuvent présenter des résultats de mesures en contradiction avec le vécu des habitants. Il rappelle que les habitants sont confrontés très régulièrement dans leurs habitations même à des problèmes de pollution et d'odeurs nauséabondes provenant de la chaufferie, surtout lorsqu'il y a du vent. Ces fumées se répandent sur tout le lotissement avoisinant. La qualité de l'air devra être améliorée pour le bien être des riverains qui sont les premiers à en subir les conséquences, la résolution de ce problème est primordiale.

Un échange avec l'exploitant permet de découvrir que les mesures ont en réalité été réalisées à plusieurs kilomètres de distance, sur Villers !

Jean-Paul Carpena poursuit en rappelant que « *la chaufferie située en bas de Vandœuvre (rue Jeanne d'Arc), ne présente pas ou peu de phénomènes de pollution et ne dérange donc pas les habitants qui sont autour. Bien que depuis quelques semaines, les habitants ont signalé quelques problèmes minimes de poussières dans l'air.* »

Dalkia propose aux habitants qui le souhaitent une visite des installations de la chaufferie biomasse de Brabois le

**Jeudi 10 mars 2016 à 18h, rendez-vous devant l'entrée piétonne de l'hôpital d'enfants.**

De plus, une nouvelle étude d'intégration paysagère est en cours pour limiter l'impact visuel de cette chaufferie.

Monsieur le Maire souhaite que des mesures soient prises rapidement pour améliorer la qualité de l'air et en parlera au Préfet (la construction de la chaufferie provient d'un permis d'Etat) pour trouver une solution qui puisse convenir à tous. Un équilibre doit être trouvé pour ne pas impacter la qualité de vie des habitants.

## **II. Enjeux des déchets verts**

*Résumé de la présentation par Thomas Borne, maître composteur à la Communauté Urbaine du Grand Nancy*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les services de ramassage des déchets ne procèdent plus à l'enlèvement des déchets verts. Plusieurs solutions sont présentées afin de les utiliser de manière pratique dans le jardin.

Rappel : 5700 tonnes de déchets verts sont implantés dans les 9 déchetteries de la Communauté Urbaine, 6000 tonnes de déchets verts en plus sont déposés à l'usine de Ludres.

- Les solutions

Le paillage (couvrir le sol à l'aide de débris végétaux pour le protéger et le nourrir)

Avantages : moins de mauvaises herbes, maintien de l'humidité, hôtel à insectes naturel et moins de travail au sol.

1 heure de paillage = 10h d'entretien du jardin

Le compostage (décomposition naturelle de la matière organique par les micro-organismes)

La Communauté Urbaine met en vente des composteurs (18 euros en plastique et 28 euros en bois), 7 rue Pierre Chalnot à Nancy.

La tonte mulching (technique de tonte à l'aide d'une tondeuse électrique spécifique évitant le ramassage de l'herbe)

Avantages : Moins de tontes, gain de temps, moins de mauvaises herbes et une pelouse en meilleure santé.

Les tontes

Particularités : hautement fermentescible, volume important à gérer sur une courte période

Solutions : La hauteur de coupe (plus on tond haut et moins l'herbe poussera vite), la tonte mulching, le paillage, le compostage, la déchetterie.

Les feuilles mortes

Particularités : très bon structurant, riche en carbone, volume important à gérer sur une courte période

Solutions : la tonte mulching, le paillage, le compostage, la déchetterie.

Les branchages

Particularités : très bon structurant, riche en carbone, volume important à gérer, se compost facilement sans broyer.

Solutions : L'aménagement paysager, le paillage, le compostage, le bois de chauffage, la déchetterie.

Les haies de thuya et de cyprès

Particularités : se composte facilement, volume très important à gérer sur une courte période, de grosses sections difficiles à gérer.

Solutions : Le paillage, la déchetterie.

## **RAPPEL**

**Le brûlage des déchets verts est strictement interdit (circulaire interministérielle du 18 novembre 2011) et peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.**

Pour les personnes souhaitant devenir maître composteur et relayer l'information sur la bonne gestion des déchets, vous pouvez contacter Monsieur Borne à l'adresse suivante : [thomas.borne@grand-nancy.org](mailto:thomas.borne@grand-nancy.org)

## **Questions des habitants :**

Un riverain : Pourquoi la CUGN ne ramasse-t-elle plus les déchets verts ? C'est une baisse du service, donc nos impôts doivent diminuer !

Manu Donati : « *En cessant le ramassage des déchets verts, en supprimant les sacs noirs, en réduisant les collectes sur Nancy et en fermant une déchetterie à Laneuveville-devant-Nancy, la CUGN économise 200 000 €, ce qui lui permet de compenser en partie les baisses de dotations de l'Etat.* »

Un autre riverain : Pourquoi la CUGN ne place-t-elle pas de bennes pour le ramassage de ces déchets une fois par an ?

Manu Donati : « *Le maître composteur vient de nous l'expliquer, il s'agit d'inciter les habitants à composter sur place. D'ailleurs la CUGN subventionne des composteurs au profit des habitants et des copropriétés.* »

### III Aménagement des voiries – Questions diverses

- Rue Pasteur

Cette rue, très dégradée, sera rénovée. Elle est prévue au budget de la Communauté Urbaine pour un coût de 120 000 €uros.

- Avenue du Général Leclerc

Pour faire ralentir les automobilistes qui roulent très vite dans cette rue, une réduction de la largeur de la chaussée au niveau des virages, avec la création d'îlots centraux pour sécuriser les passages piétons va être faite. Un feu tricolore au niveau du chemin piéton situé dans le virage sera également installé et fonctionnera en coordination avec les autres feux pour limiter la vitesse moyenne dans les virages à environ 45km/h.

- Rue de Bois-le-Duc

Les véhicules roulent vite et surtout dans le virage au niveau de la Sainte Famille.

Manu Donati : « Cette rue a été mise en zone 30 mais malgré tout, cette vitesse est loin d'être respectée. D'autres solutions sont possibles pour faire ralentir les véhicules, il est possible d'enlever la zone 30 mise initialement dans toute la rue et la mettre seulement dans les portions où cela est important. Il peut être envisagé également la mise en place d'un dispositif comme un alternat ou un sas ...»

Manu Donati propose de créer un atelier sur le terrain pour réfléchir ensemble à des solutions. Une invitation sera envoyée aux riverains de la rue de Bois le Duc.

#### **Une réunion est prévue sur le terrain avec les habitants qui le souhaitent le mercredi 13 avril à 17h30 Rendez-vous au niveau du rond-point de la Sainte Famille**

- Rue du Bourbonnais

La rue ne comporte que très peu de places de parking et est confrontée à de nombreux stationnements anarchiques, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons contraints à marcher sur la route.

Les personnes qui habitent dans cette rue ne se serviraient pas tous des parkings souterrains mis à leur disposition.

Manu Donati répond qu'il s'agit là d'un problème récurrent depuis plusieurs années, il avait rencontré les habitants il y a quelques années dans le but de trouver une solution durable ensemble, mais sans succès.

#### **Une réunion est prévue sur le terrain avec les habitants qui le souhaitent le jeudi 21 avril à 17h30 Rendez-vous à l'entrée de la rue (côté rue du Beaujolais)**

#### **Conclusion de Monsieur le Maire :**

« Je vous remercie pour vos témoignages qui nous permettent d'avancer. Je suis à vos côtés pour défendre vos intérêts, et je parlerai au Préfet de la chaufferie, ce problème doit être résolu rapidement pour le bien-être de tous. »

MESURES A PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAIS A RESPECTER
Réalisation de mesures de pollution dans leur jardin en continue dans les plus brefs délais par un organisme indépendant	DALKIA SEEV	Le plus tôt possible
Etude d'intégration paysagère est en cours pour limiter l'impact visuel de cette chaufferie	DALKIA SEEV	Le plus tôt possible
Création d'un atelier « apaisement de la circulation rue de Bois le Duc »	Démocratie participative Services Techniques	Mercredi 13 avril à 17h30
Création d'un atelier « parking rue du Bourbonnais »	Démocratie participative Services Techniques	Jeudi 21 avril à 17h30